



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français **OSTRUM SRI MONEY**

RAPPORT ANNUEL au 30 juin 2023

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Mazars



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	7
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	14
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	15
e) Loi Energie Climat	16
2. Engagements de gouvernance et compliance	17
3. Frais et Fiscalité	36
4. Certification du Commissaire aux comptes	37
5. Comptes de l'exercice	42
6. Annexe(s)	95



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Politique de Gestion

L'année a été marquée par une forte accélération de l'inflation. La guerre en Ukraine a intensifié les pressions sur les prix, surtout énergétiques et alimentaires, alors que l'inflation était déjà élevée en raison des forts ajustements qui se sont opérés durant et après la crise du Covid-19. La Russie était le 1er fournisseur d'énergie de l'Union Européenne avant le conflit (40% des importations de l'UE). La nette baisse des approvisionnements russes en gaz naturel, dans un contexte de niveau bas des stocks, a ainsi généré une forte hausse de son prix. Le prix du gaz naturel en Europe (indice TTF) a atteint un pic historique à près de 340 euros par mégawattheure (MWh), le 26 août 2022, avant de revenir sous les 40 euros, le 30 juin 2023, après s'être approché des 20 euros début juin. Cette baisse est liée à la forte reconstitution des stocks de gaz par les différents pays, via notamment un recours accru au gaz naturel liquéfié en provenance de fournisseurs fiables, à des températures plus clémentes et à la moindre demande. Le conflit a également eu pour conséquence d'accentuer significativement les tensions sur les prix alimentaires. La Russie et l'Ukraine sont en effet les premiers fournisseurs de céréales dans le monde et le prix des engrais a fortement augmenté avec la hausse du prix du gaz naturel. Le prix des denrées alimentaires s'est par la suite modéré au cours de l'année.

L'inflation en zone Euro a ainsi atteint un plus haut historique à 10.6% en octobre 2022, avant de ralentir pour revenir à 5.5% en juin 2023. Cela est lié à la moindre contribution des prix énergétiques suite à un important effet de base. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) a également nettement progressé pour atteindre un plus haut historique à 5.7% en mars 2023, avant de revenir à 5.5% en juin. Cela résulte de la diffusion de la hausse des prix énergétiques à un plus grand nombre de secteurs mais aussi des tensions domestiques liées à la hausse des salaires et des profits unitaires.

La zone Euro a enregistré une légère récession technique, affectée par la forte hausse des prix énergétiques consécutive à l'éclatement de la guerre en Ukraine. Le PIB de la zone Euro s'est ainsi contracté de 0.1% au 4ème trimestre 2022 et au 1er trimestre 2023. Celle-ci a pu toutefois échapper à une récession sévère, comme cela avait été initialement craint compte tenu de sa forte dépendance à l'énergie russe. Les mesures d'envergure prises par les gouvernements, pour protéger les ménages et les entreprises du choc énergétique, ainsi que la nette baisse du prix du gaz à partir de septembre 2022 en ont été à l'origine.

En outre, des facteurs temporaires ont joué au 1er trimestre comme la nette baisse des dépenses publiques en Allemagne et l'importante contraction du PIB irlandais, très volatil. Ils ne devraient pas perdurer. En juin 2023, les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises ont envoyé des signaux contrastés. L'enquête S&P global se détériorait pour signaler une stagnation de l'activité alors que les enquêtes régionales, comme l'INSEE, révélait une croissance modérée. Le secteur manufacturier se contractait davantage alors que celui des services continuait de progresser mais à un rythme plus mesuré. Après avoir littéralement plongé, la confiance des ménages a nettement rebondi au 1er semestre 2023 en raison de l'anticipation d'une nette amélioration de leur situation financière. Les ménages vont bénéficier du maintien de salaires plus élevés, d'un marché de l'emploi robuste et d'un net ralentissement de l'inflation. Le taux de chômage a en effet atteint un plus bas historique à 6.5% au mois de mai. La reprise de la croissance restera malgré tout réduite en raison du net resserrement des conditions d'octroi de crédit aux ménages et aux entreprises, consécutif au fort relèvement des taux de la BCE.



1. Rapport de Gestion

Pour lutter contre la forte inflation, les banques centrales ont opéré un resserrement monétaire sans précédent. La priorité absolue est la lutte contre l'inflation au risque de peser sur la croissance et générer une récession. La BCE a commencé à relever ses taux le 21 juillet 2022 (+50 pb, contre +25 pb pré-annoncé en juin) pour contrer la forte inflation. De juillet 2022 à juin 2023, la banque centrale a procédé au total à une hausse de 400 points de base de ses taux pour porter le taux de dépôt à 3.5%, alors qu'il était négatif depuis juin 2014. A l'instar de la Fed, elle a procédé à des hausses de 75 pb en septembre et octobre et ceci pour la première fois.

Afin de lutter contre le risque de fragmentation, qui empêche la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone Euro, la BCE a créé un nouvel instrument : « L'Instrument de Protection de la Transmission » (TPI en anglais), annoncé en juillet 2022. Ce dernier pourra être activé pour « lutter contre une dynamique de marché injustifiée et désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire au sein de la zone Euro ». D'une taille illimitée, tous les Etats sont éligibles à condition de remplir 4 critères : respect du programme budgétaire de l'UE, absence de graves déséquilibres économiques, soutenabilité de la trajectoire de la dette publique et politiques macro-économiques saines et soutenables, conformes au plan de relance et de résilience.

En octobre 2022, la BCE a également annoncé les premières mesures destinées à réduire la taille de son bilan via un changement des conditions du TLTRO. En rendant moins attractives ces opérations de refinancement à long terme ciblées, les remboursements anticipés ont augmenté, générant une diminution de la taille de son bilan. Enfin, à partir du mois de mars 2023, la BCE a commencé son resserrement quantitatif (QT) en réduisant les réinvestissements de titres acquis dans le cadre de l'APP et arrivant à échéance (en moyenne de 15 milliards d'euros par mois entre mars et juin). Elle y a mis un terme à partir du 1er juillet 2023. Les réinvestissements de titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance se poursuivront jusqu'à fin 2024 en y apportant une certaine flexibilité si nécessaire.

En conséquence de ces mesures, de fin juin 2022 à fin juin 2023, la moyenne annuelle de l'ESTR s'est établie à +1.585% contre -0.576% lors de l'exercice précédent. De son côté la moyenne annuelle de l'Euribor 3 mois s'est inscrite à +2.038% contre -0.500% précédemment. Le spread moyen entre les moyennes annuelles de ces 2 taux de référence s'est donc très sensiblement accru passant de +7.6bps pour l'exercice 2022 à +45.3bps pour l'exercice 2023 traduisant un très important effet d'anticipation de la hausse des taux sur la période.

En ce qui concerne l'évolution des spreads de crédit des émetteurs du secteur privé de la zone euro, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate "générique", représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a fortement décru passant de +119bps en début de période à +74bps en fin de période (on rappellera les plus hauts atteints par cet indice à +139bps à la mi-mars 2020 au pic de la pandémie du coronavirus en zone euro ainsi que +138bps fin septembre 2022 suite au conflit russo-ukrainien). Ce recul global des spreads de crédit trouve son principal fondement dans une diminution des craintes d'extension de la guerre en Ukraine même si celle-ci semble devoir perdurer relativement longtemps. Du reste une certaine «prime de risque» relative aux importantes incertitudes attachées à ce conflit demeure puisque l'indice iTraxx n'est pas revenu sur les niveaux qui étaient les siens de +50bps fin 2021 avant que les premières tensions russo-ukrainiennes ne se manifestent par l'accumulation de troupes russes près des frontières de l'Ukraine. Les spreads de crédit ont également logiquement réagi positivement à l'éloignement des anticipations de récession de la croissance mondiale qui s'étaient logiquement fait jour lors du déclenchement du conflit et au rebond des marchés actions qui s'en est suivie. Cette diminution au global des spreads de crédit sur l'exercice aura eu un impact positif sur l'évolution des valeurs liquidatives du fonds à raison d'une valorisation



1. Rapport de Gestion

quotidienne «marked to market» favorable des créances détenues alors que, logiquement, la hausse des spreads enregistrée au cours du 1er semestre 2022 avait au contraire négativement impacté l'évolution des valeurs liquidatives du fonds lors l'exercice antérieur.

- La valeur liquidative de la part C1 de capitalisation FR0007075122, passant de 12 309.55€ à 12 522.12€ a connu un taux de progression annuel net de 1.727%, soit un écart de +8bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR).
- La valeur liquidative de la part C2 de capitalisation FR0011563535, passant de 9 824.60€ à 9 993.00€ à a connu un taux de progression annuel net de 1.714%, soit un écart de +7bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR).
- La valeur liquidative de la part C3 de capitalisation FR0013298965, passant de 9 835.50€ à 10 001.90€ à a connu un taux de progression annuel net de 1.692%, soit un écart de +5bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR).
- La valeur liquidative de la part C4 de capitalisation FR0013299245, passant de 9 826.37€ à 9 991.89€ à a connu un taux de progression annuel net de 1.684%, soit un écart de +4bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR).
- La valeur liquidative de la part D1 de distribution FR0010894964, passant de 11 972.13€ à 12 178.87€ a connu un taux de progression annuel net de 1.727% coupon réinvesti, soit un écart de +8bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR) ; il n'y a pas eu de dividende versé aux porteurs sur la période.
- La valeur liquidative de la part D2 de distribution FR0013358934, passant de 372.256€ à 378.657€ a connu un taux de progression annuel net de 1.720% coupon réinvesti, soit un écart de +8bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR) ; il n'y a pas eu de dividende versé aux porteurs sur la période.
- La valeur liquidative de la part D3 de distribution FR0013358942, passant de 118.919€ à 120.929€ a connu un taux de progression annuel net négatif de 1.690% coupon réinvesti, soit un écart de +5bp par rapport au rendement du taux interbancaire européen capitalisé au jour le jour (ESTR) ; il n'y a pas eu de dividende versé aux porteurs sur la période.

La surperformance de toutes les parts du fonds par rapport à leur indice de référence, l'ESTR, au cours de l'exercice 2023 contrairement à l'exercice 2022, provient, d'une part, de la baisse quasi-ininterrompue des spreads de crédit enregistrée au cours de l'exercice (alors que l'exercice précédent avait été au contraire impacté par une remontée notable de ces mêmes spreads de crédit au cours du 1er semestre 2022) ainsi que, d'autre part, d'une politique quasi-systématique d'indexation des actifs du fonds à l'ESTR, soit par acquisition d'actifs à taux variable directement émis sur cet indice, soit indirectement par adossement des actifs acquis à taux fixe à un swap payeur taux fixe et receveur ESTR, ayant permis au fonds de profiter pleinement de chaque hausse de cet indice consécutivement à chaque hausse des taux directeurs BCE.



1. Rapport de Gestion

En termes de stratégie d'investissement mis en œuvre au cours de l'exercice sous revue, dans un contexte d'anticipation de nombreuses hausses des taux directeurs à venir de la BCE et dans une optique prudentielle, la gestion a poursuivi la politique quasi-systématique engagée dès l'exercice précédent d'indexation contre taux variable (ESTR ou Euribor 3 mois) de ses achats d'actifs afin de faire en sorte que le fonds puisse capter immédiatement chaque hausse de l'ESTR. Dans ce cadre, la WAM («Weighted Average Maturity»), indicateur de sensibilité au risque de taux, a significativement baissé au cours de l'exercice, passant de de 0.05 (17 jours) en début d'exercice à 0.01 (5 jours) en fin d'exercice.

La gestion a en outre naturellement veillé en permanence à sélectionner des titres de créance émis par des émetteurs de premier plan («haute qualité de crédit»). Ceci a conduit à continuer d'exclure tout au long de la période sous revue les émetteurs grecs. Des investissements en émetteurs espagnols, portugais et italiens ont en revanche continué d'être réalisés à partir d'une liste d'émetteurs autorisés très restreinte, les détentions cumulées sur ces trois pays passant de 12.1% en début de période à 16.3% en fin de période.

De plus, la gestion s'est employée tout au long de l'exercice à essayer de maintenir une détention équilibrée en titres de créance d'émetteurs «corporates» et d'émetteurs «financiers» afin de maintenir un niveau de diversification satisfaisant. Ainsi, en fin de période, la détention cumulée en créances d'émetteurs «corporates» était de 30.2% (contre 34.4% en début de période) à comparer avec une détention cumulée en créances d'émetteurs « financiers » de 58.7% (contre 38.1% en début de période). En outre la détention cumulée en titres d'émetteurs souverains, publics et assimilés était en fin de période de 0.0% (contre 3.7% en début de période). Enfin la durée de vie résiduelle moyenne des actifs (ou WAL, «Weighted Average Life») représentative de la sensibilité aux évolutions des spreads de crédit a augmenté au cours de la période sous revue passant de 0.29 (107 jours) en début d'exercice à 0.35 (129 jours) en fin d'exercice, restant tout de même à un niveau raisonnable et en dessous de sa WAL cible, dans une optique prudentielle compte tenu du contexte géo-politique afin de limiter l'impact de l'occurrence de nouvelles tensions sur les spreads de crédit.

Aussi, on pourra noter que l'encours moyen annuel sera passée de 9,409,398,933.21€ pour l'exercice 2022 à 9,983,165,093.27€ pour l'exercice 2023.

Pour conclure, le processus de gestion ISR a évolué au cours de l'exercice à l'occasion de sa re-labélisation en Version 2 du Label ISR, mise en place par le Ministère de l'Economie et des Finances français. En effet, le processus suit désormais la méthode dite de « la moyenne » contre la méthode dites de « l'exclusion » auparavant. Ce nouveau processus de gestion ISR (effectif depuis juin 2023) consiste à sélectionner les émetteurs en adoptant une approche dite de « note moyenne », dans le but de surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 20% des émetteurs les moins bien notés ESG, pour chacune des deux catégories d'émetteurs :

- concernant la catégorie des « Emetteurs Privés », le score ESG était de 3.21 en fin d'exercice contre un maximum de référence à 3.39 (un score faible étant meilleur). De plus, le score d'intensité carbone était de 88.7 contre un minimum de 133.3 (un score faible étant meilleur). Enfin, la part des émetteurs ayant une politique anticorruption était de 97.4% contre un minimum de 84.8% (un pourcentage élevé étant meilleur).
- concernant la classe des « Emetteurs Assimilés Souverains », le fonds n'affichait aucune exposition en fin d'exercice. Le processus de gestion ISR ne s'applique donc pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KBC BANK NV 260423 FIX 0.0	549 955 392,51	550 000 000,00
KBC BANK NV 270423 FIX 0.0	549 955 392,51	550 000 000,00
KBC BANK NV 280423 FIX 0.0	549 955 392,51	550 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 081222 FIX 0.0	499 980 695,19	500 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 191222 FIX 0.0	499 942 090,04	500 000 000,00
KBC BANK NV 100123 FIX 0.0	449 976 001,28	450 000 000,00
KBC BANK NV 110123 FIX 0.0	449 976 001,28	450 000 000,00
KBC BANK NV 080323 FIX 0.0	449 969 752,03	450 000 000,00
KBC BANK NV 140323 FIX 0.0	449 969 752,03	450 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 260423 FIX 0.0	449 963 877,90	450 000 000,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 196 726 800,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 196 726 800,00
- o Mises en pensions : 0,00

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 3 873 800 000,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 3 873 800 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
LA BANQUE POSTALE	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB J.P.MORGAN AG FRANCFORT NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	199 089 096,78
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	3 612 953,65
Total	202 702 050,43
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	50 000,00
Total	50 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	1 582 411,64
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	1 582 411,64
. Frais opérationnels directs	69 440,12
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	69 440,12



1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net*	0,00				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	0,00	196 726 800,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,00	1,90%	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

SPAIN GOVERNMENT BOND ESPAGNE	0,00			199 089 096,78	0,00
----------------------------------	------	--	--	----------------	------

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

LA BANQUE POSTALE FRANCE	0,00	0,00	0,00	196 726 800,00	0,00
-----------------------------	------	------	------	----------------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			199 089 096,78	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Monnaie de la garantie					
Euro	0,00		0,00	199 089 096,78	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



1. Rapport de Gestion

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			199 089 096,78	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	196 726 800,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	0,00			199 089 096,78	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	0,00	0,00	1 582 411,64	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	69 440,12	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



1. Rapport de Gestion

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.



1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Les informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat sont disponibles en annexe du présent rapport.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 378 250 €

Effectifs concernés : 363

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,

- Cadres supérieurs : 2 647 162 €

- Membres du personnel : 7 042 723 €

Effectifs concernés : 54



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguataire

La présente politique de rémunération d'OSTRUM AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'OSTRUM AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'OSTRUM AM mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. Ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'OSTRUM AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

OSTRUM AM s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'OSTRUM AM comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'OSTRUM AM, en lien avec la Direction des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale d'OSTRUM AM, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'OSTRUM AM. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'OSTRUM AM et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'OSTRUM AM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'OSTRUM AM.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques d'OSTRUM AM ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des contrôles permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des risques. Cette dernière est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM est validée par le Conseil d'administration d'OSTRUM AM, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'OSTRUM AM.

Le Comité des rémunérations d'OSTRUM AM est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'OSTRUM AM avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La Direction générale de NATIXIS IM soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'OSTRUM AM, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur général d'OSTRUM AM est proposée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM et enfin à celui de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité d'OSTRUM AM sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations d'OSTRUM AM puis à celui de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des rémunérations établi au niveau d'OSTRUM AM et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. OSTRUM AM se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'OSTRUM AM fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 364 506 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 10 419 005 €

Effectifs concernés : 357

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 15 943 236 € dont,

- Cadres supérieurs : 3 850 000 €

- Membres du personnel : 12 093 236 €

Effectifs concernés : 83



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes

FCP OSTRUM SRI MONEY

43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI MONEY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) OSTRUM SRI MONEY relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2023.10.26

13:46:10

+02'00'

Jean-Luc MENDIELA



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 186 694 225,17	7 666 253 996,96
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 806 543 719,31	2 117 252 015,85
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 806 543 719,31	2 117 252 015,85
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	7 188 153 514,21	4 693 701 703,66
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	6 985 570 740,79	4 543 788 332,78
Titres de créances négociables	6 962 773 346,30	4 543 788 332,78
Autres titres de créances	22 797 394,49	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	202 582 773,42	149 913 370,88
Organismes de placement collectif	990 338 115,93	850 176 503,06
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	990 338 115,93	850 176 503,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	197 177 287,98	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	197 177 287,98	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	4 481 587,74	5 123 774,39
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	4 481 587,74	5 123 774,39
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	472 575,50	0,12
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	472 575,50	0,12
COMPTES FINANCIERS	163 725 215,43	1 273 562 641,19
Liquidités	163 725 215,43	1 273 562 641,19
TOTAL DE L'ACTIF	10 350 892 016,10	8 939 816 638,27



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 189 523 657,51	8 980 125 334,74
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 876 924,61	-33 564 502,61
Résultat de l'exercice (a,b)	164 382 203,77	-14 896 014,41
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 343 028 936,67	8 931 664 817,72
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	81 299,76	118 313,43
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	81 299,76	118 313,43
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	81 299,76	118 313,43
DETTES	7 776 273,54	8 027 557,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 776 273,54	8 027 557,27
COMPTES FINANCIERS	5 506,13	5 949,85
Concours bancaires courants	5 506,13	5 949,85
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10 350 892 016,10	8 939 816 638,27

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
PSW037027 ESTR -0.19	0,00	25 000 000,00
PSW037028 ESTR -0.45	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.756	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.260	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.404	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57	0,00	38 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.538	0,00	16 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.495	0,00	10 500 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.532	0,00	30 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.532	0,00	20 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.531	0,00	69 200 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.513	0,00	40 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.541	0,00	30 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.544	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.544	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.506	15 800 000,00	15 800 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.534	0,00	11 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.511	0,00	18 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.53	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.53	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.504	0,00	7 800 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.516	0,00	25 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.521	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.442	0,00	20 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.509	0,00	20 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.51	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.531	0,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.522	0,00	4 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.464	0,00	5 399 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.405	0,00	18 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.507	0,00	50 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.47	0,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.46	0,00	4 448 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	15 400 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	25 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	28 185 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.48	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	19 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	33 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	15 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	36 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	20 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44	0,00	4 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.47	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	10 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	31 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	25 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	4 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.51	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.53	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.48	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.32	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.29	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56	0,00	8 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	0,00	10 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.39	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.28	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.27	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.46	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.20	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.19	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.18	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.44	0,00	10 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.43	0,00	36 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.33	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.31	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.11	0,00	8 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41	0,00	17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.42	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.4	0,00	50 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40	0,00	36 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.05	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.16	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.37	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.32	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.28	0,00	24 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.72	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.802	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.922	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.899	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.932	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.683	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.176	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.408	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.492	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.531	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.576	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.619	27 100 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.62	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.026	45 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.710	35 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.709	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.020	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.736	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.755	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.728	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.737	24 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.963	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.814	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.836	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.838	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.161	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.415	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.112	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.56	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.209	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.818	7 000 000,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/3.213	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.204	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.205	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.28	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.175	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.193	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.354	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.078	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.098	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.093	10 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.093	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.118	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.356	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.090	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.115	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.148	17 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.338	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.355	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.182	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.179	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.179	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.237	12 900 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.216	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.229	17 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.224	16 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.240	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.266	29 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.599	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.498	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.277	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.289	13 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.466	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.447	7 500 000,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/3.529	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.290	17 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	13 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.225	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.304	13 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.494	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.503	45 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.473	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.49	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.251	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.253	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.482	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.359	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.598	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.397	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.458	23 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.396	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.414	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.393	13 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.410	2 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.411	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.413	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.579	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	12 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.556	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.263	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.426	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.543	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.282	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.464	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.368	7 000 000,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/3.428	19 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.630	22 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.284	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	6 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.321	17 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.318	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.317	46 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.600	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.460	11 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.651	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	24 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.604	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.327	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.470	2 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	7 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.474	10 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.599	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.475	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.468	33 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.525	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.477	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.507	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.593	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.523	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.517	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.468	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.685	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.526	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.554	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.559	10 000 000,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OISEST/0.0/FIX/3.573	223 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.568	14 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 234 490,27	7 531,49
Produits sur actions et valeurs assimilées	599 228,33	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	35 029 749,77	1 138 342,24
Produits sur titres de créances	123 021 047,31	-2 937 143,34
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 582 411,64	3 568,63
Produits sur instruments financiers à terme	9 036 433,15	3 616 155,58
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	183 503 360,47	1 828 454,60
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	68 331,22	6 915,19
Charges sur instruments financiers à terme	1 872 514,09	5 450 485,04
Charges sur dettes financières	412 946,73	5 872 417,88
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2 353 792,04	11 329 818,11
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	181 149 568,43	-9 501 363,51
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	10 860 757,85	6 119 341,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	170 288 810,58	-15 620 705,26
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-5 906 606,81	724 690,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	164 382 203,77	-14 896 014,41



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels – Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

- **Obligations :**

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et convertie si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour précédent l'évaluation.

- **Les valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

- **Les OPCVM**

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPCVM sont évalués sur la base d'estimation fournie par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.



5. Comptes de l'exercice

- **Instruments du marché monétaire :**

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

- **Prises et mises en pension de titres :**

Les contrats de prises et mises en pension de titres sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

- **Swaps :**

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix du marché à partir des courbes de taux observées.

- **Les changes à terme :**

Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.



5. Comptes de l'exercice

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

- contrats d'échange de taux

.adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :

° Taux fixe/Taux variable

- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

° Taux variable/Taux fixe

- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons courus.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPCVM et ne sont pas additionnés au prix. Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré » « premier sorti ») est utilisée.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

. Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal et éventuellement par le cours de la devise.

. Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur de marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta, éventuellement par le cours de la devise, la quotité, le nominal et le cours du sous-jacent. Le delta résulte d'un modèle mathématique dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.

. Les engagements des swaps sont égaux au notionnel du swap.



5. Comptes de l'exercice

Les frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPCVM/FIA de NATIXIS Investment managers	Part I-C et I-D : 0,16% TTC Taux maximum Part R, RE et T : 0,50% TTC Taux maximum Part R 1 : 0,50 % TTC Part I 1 : 0,16 % TTC Part N : 0,40% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence défini ci-dessous.

Commission de surperformance :

A partir du 1^{er} juillet 2021, l'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'€STR capitalisé pour toutes les parts.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du FCP et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du FCP s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du FCP constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du FCP.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé cours de clôture, libellé en euro.



5. Comptes de l'exercice

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du FCP est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1^{er} juillet 2022 pour l'ensemble des parts à l'exception de celle de la part N qui débute le 23 juin 2023

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1^{er} juillet au 30 juin.

2/ La fréquence de cristallisation : la cristallisation des commissions de surperformance consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le FCP enregistre une performance négative pour autant que le FCP surperforme son indice de référence.



5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts « R », « IC », « RE », « T »,	Part « R1 » et « I1 »	Part « ID »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	Distribution



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	8 931 664 817,72	9 801 157 806,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	44 002 162 595,95	38 319 062 699,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-42 773 762 830,74	-39 134 562 282,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 147 023,51	440 162,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 424 295,35	-34 960 042,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	423 028,41	117 175,90
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-739,48	-483 378,20
Frais de transactions	-368 899,73	-209 232,60
Différences de change	-6 346,62	21 537,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 987 093,21	-8 988 387,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-300 007,00</i>	<i>-21 287 100,21</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>21 287 100,21</i>	<i>12 298 713,19</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	918 729,21	5 689 463,98
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 214 909,90</i>	<i>3 296 180,69</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 296 180,69</i>	<i>2 393 283,29</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	170 288 810,58	-15 620 705,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	10 343 028 936,67	8 931 664 817,72

(*) 30/06/2023 : Frais de constitution : -50,00€.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 731 767 763,06	16,75
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	74 775 956,25	0,72
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	1 806 543 719,31	17,47
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	202 582 773,42	1,96
Autres Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers étrangers marché réglementé	22 797 394,49	0,22
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	127 064 617,50	1,23
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	4 347 485 901,13	42,03
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	2 488 222 827,67	24,06
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	7 188 153 514,21	69,50
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	3 873 800 000,00	37,45
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	3 873 800 000,00	37,45
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	74 775 956,25	0,72	902 380 548,08	8,72	829 387 214,98	8,02	0,00	0,00
Titres de créances	3 903 040 532,23	37,74	992 557 143,18	9,60	0,00	0,00	2 292 555 838,80	22,17
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	197 177 287,98	1,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 725 215,43	1,58
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 506,13	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	3 873 800 000,00	37,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	235 472 528,72	2,28	1 203 593 400,13	11,64	367 477 790,46	3,55	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	3 659 181 408,65	35,38	3 528 972 105,56	34,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	197 177 287,98	1,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	163 725 215,43	1,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 506,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	2 374 300 000,00	22,96	1 467 600 000,00	14,19	31 900 000,00	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	177 534,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,40	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	5 352,40	0,00	63,73	0,00	90,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	67,40
	Collatéraux	472 508,10
TOTAL DES CRÉANCES		472 575,50
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 072 726,77
	Frais de gestion variable	2 883 002,90
	Collatéraux	3 662 953,65
	Autres dettes	157 590,22
TOTAL DES DETTES		7 776 273,54
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-7 303 698,04



5. Comptes de l'exercice

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY I C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 437 812,31021	42 564 716 170,04
Parts rachetées durant l'exercice	-3 370 344,26766	-41 743 242 232,34
Solde net des souscriptions/rachats	67 468,04255	821 473 937,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	729 564,06785	
Part OSTRUM SRI MONEY I-D		
Parts souscrites durant l'exercice	4 451,56416	53 434 556,96
Parts rachetées durant l'exercice	-4 741,31259	-57 073 523,70
Solde net des souscriptions/rachats	-289,74843	-3 638 966,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 094,38193	
Part OSTRUM SRI MONEY I 1		
Parts souscrites durant l'exercice	97 277,35539	36 449 988,54
Parts rachetées durant l'exercice	-125 751,08776	-47 374 113,27
Solde net des souscriptions/rachats	-28 473,73237	-10 924 124,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 374,52067	
Part OSTRUM SRI MONEY R 1		
Parts souscrites durant l'exercice	153 695,56544	18 390 266,52
Parts rachetées durant l'exercice	-91 023,31391	-10 876 411,00
Solde net des souscriptions/rachats	62 672,25153	7 513 855,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	178 568,47113	
Part OSTRUM SRI MONEY R		
Parts souscrites durant l'exercice	43 255,85607	428 332 160,52
Parts rachetées durant l'exercice	-12 749,41320	-126 262 594,75
Solde net des souscriptions/rachats	30 506,44287	302 069 565,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 526,04668	
Part OSTRUM SRI MONEY RE C		
Parts souscrites durant l'exercice	90 476,07121	892 921 121,73
Parts rachetées durant l'exercice	-78 905,21341	-779 672 762,74
Solde net des souscriptions/rachats	11 570,85780	113 248 358,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	61 522,90014	
Part OSTRUM SRI MONEY T C		
Parts souscrites durant l'exercice	802,13020	7 918 331,64
Parts rachetées durant l'exercice	-938,21188	-9 261 192,94
Solde net des souscriptions/rachats	-136,08168	-1 342 861,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 047,88304	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY I C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY I-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY I 1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY R 1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY RE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY T C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY I C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 924 143,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Frais de gestion variables provisionnés	1 609 772,94
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	59,85
Parts OSTRUM SRI MONEY I-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	41 176,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	8 905,54
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,30
Parts OSTRUM SRI MONEY I 1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 664,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	3 191,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,24
Parts OSTRUM SRI MONEY R 1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 077,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	1 284,57
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,12

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	328 280,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	38 497,46
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	2,36
Parts OSTRUM SRI MONEY RE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	793 256,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	51 628,55
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	4,34
Parts OSTRUM SRI MONEY T C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 087,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	858,94
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,07

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	199 089 096,78
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00



5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			504 252 892,96
	666898981INF	BPCE SA 021023 OISEST 0.2	50 443 295,50
	666898103INF	BPCE SA 030124 OISEST 0.35	50 802 754,04
	666898726INF	BPCE SA 091023 OISEST 0.21	50 536 441,50
	666899334INF	BPCE SA 111223 OISEST 0.22	50 273 924,72
	666899215INF	BPCE SA 271123 OISEST 0.22	50 333 768,28
	666898382INF	BPCE SA 311023 OISEST 0.25	50 677 481,00
	666899001INF	BRED BANQUE POPULAIRE 021023 OISEST 0.2	50 443 295,50
	666899084INF	BRED BANQUE POPULAIRE 120723 OISEST 0.13	50 371 050,00
	666899272INF	BRED BANQUE POPULAIRE 310723 OISEST 0.13	50 306 454,25
	666899719INF	NATIXIS 220124 OISEST 0.24	50 064 428,17
OPC			990 338 115,93
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	180 295 833,87
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	270 001 491,22
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	270 003 644,33
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	270 037 146,51
Instruments financiers à terme			2 674 900 000,00
	SWP026447302	OISEST/0.0/FIX/0.72	25 000 000,00
	SWP026462902	OISEST/0.0/FIX/0.802	25 000 000,00
	SWP026491101	OISEST/0.0/FIX/0.899	6 000 000,00
	SWP026658201	OISEST/0.0/FIX/1.683	25 000 000,00
	SWP026919401	OISEST/0.0/FIX/2.492	25 000 000,00
	SWP027111802	OISEST/0.0/FIX/2.531	25 000 000,00
	SWP027214801	OISEST/0.0/FIX/2.576	25 000 000,00
	SWP027397501	OISEST/0.0/FIX/2.709	50 000 000,00
	SWP027389901	OISEST/0.0/FIX/2.710	35 000 000,00
	SWP027437601	OISEST/0.0/FIX/2.736	50 000 000,00
	SWP027491801	OISEST/0.0/FIX/2.737	24 000 000,00
	SWP027475301	OISEST/0.0/FIX/2.755	50 000 000,00
	PSW037465	OISEST/0.0/FIX/2.756	50 000 000,00
	SWP027525501	OISEST/0.0/FIX/2.814	25 000 000,00
	SWP027550003	OISEST/0.0/FIX/2.836	15 000 000,00
	SWP027418301	OISEST/0.0/FIX/3.020	50 000 000,00
	SWP027379201	OISEST/0.0/FIX/3.026	45 000 000,00
	SWP027487001	OISEST/0.0/FIX/3.073	25 000 000,00
	SWP028000901	OISEST/0.0/FIX/3.073	15 000 000,00
	SWP028036701	OISEST/0.0/FIX/3.090	25 000 000,00
	SWP028025101	OISEST/0.0/FIX/3.093	7 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
	SWP028024701	OISEST/0.0/FIX/3.093	10 500 000,00
	SWP027853802	OISEST/0.0/FIX/3.112	12 000 000,00
	SWP028042501	OISEST/0.0/FIX/3.115	25 000 000,00
	SWP028034901	OISEST/0.0/FIX/3.118	12 000 000,00
	SWP028042901	OISEST/0.0/FIX/3.148	17 000 000,00
	SWP027732401	OISEST/0.0/FIX/3.161	50 000 000,00
	SWP027959401	OISEST/0.0/FIX/3.175	50 000 000,00
	SWP028057101	OISEST/0.0/FIX/3.179	4 000 000,00
	SWP028056701	OISEST/0.0/FIX/3.179	5 000 000,00
	SWP028056501	OISEST/0.0/FIX/3.182	6 000 000,00
	SWP027982001	OISEST/0.0/FIX/3.186	20 000 000,00
	SWP027894901	OISEST/0.0/FIX/3.204	50 000 000,00
	SWP027948401	OISEST/0.0/FIX/3.205	20 000 000,00
	SWP027894702	OISEST/0.0/FIX/3.213	15 000 000,00
	SWP028061701	OISEST/0.0/FIX/3.216	4 000 000,00
	SWP028078101	OISEST/0.0/FIX/3.224	16 000 000,00
	SWP028233701	OISEST/0.0/FIX/3.225	15 000 000,00
	SWP028059901	OISEST/0.0/FIX/3.237	12 900 000,00
	SWP028089501	OISEST/0.0/FIX/3.240	50 000 000,00
	SWP028265501	OISEST/0.0/FIX/3.250	6 000 000,00
	SWP028263001	OISEST/0.0/FIX/3.251	30 000 000,00
	SWP028273802	OISEST/0.0/FIX/3.253	8 000 000,00
	SWP028369302	OISEST/0.0/FIX/3.263	6 000 000,00
	SWP028369502	OISEST/0.0/FIX/3.265	7 000 000,00
	SWP028096701	OISEST/0.0/FIX/3.266	29 000 000,00
	SWP028111301	OISEST/0.0/FIX/3.275	20 000 000,00
	SWP028212702	OISEST/0.0/FIX/3.279	12 000 000,00
	SWP027948701	OISEST/0.0/FIX/3.28	25 000 000,00
	SWP028388702	OISEST/0.0/FIX/3.284	7 000 000,00
	SWP028154702	OISEST/0.0/FIX/3.289	13 000 000,00
	SWP028177901	OISEST/0.0/FIX/3.290	17 500 000,00
	SWP028225202	OISEST/0.0/FIX/3.296	6 000 000,00
	SWP028154602	OISEST/0.0/FIX/3.296	12 000 000,00
	SWP028389302	OISEST/0.0/FIX/3.297	12 000 000,00
	SWP028413402	OISEST/0.0/FIX/3.320	10 000 000,00
	SWP028343802	OISEST/0.0/FIX/3.320	25 000 000,00
	SWP028425402	OISEST/0.0/FIX/3.327	7 000 000,00
	SWP028043601	OISEST/0.0/FIX/3.338	30 000 000,00
	SWP028181501	OISEST/0.0/FIX/3.341	25 000 000,00
	SWP028435302	OISEST/0.0/FIX/3.341	7 500 000,00
	SWP028444002	OISEST/0.0/FIX/3.346	50 000 000,00
	SWP028443902	OISEST/0.0/FIX/3.346	5 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
	SWP027985101	OISEST/0.0/FIX/3.354	50 000 000,00
	SWP028053001	OISEST/0.0/FIX/3.355	50 000 000,00
	SWP028286002	OISEST/0.0/FIX/3.359	5 000 000,00
	SWP028379902	OISEST/0.0/FIX/3.368	7 000 000,00
	SWP028224902	OISEST/0.0/FIX/3.391	13 000 000,00
	SWP028317202	OISEST/0.0/FIX/3.397	25 000 000,00
	SWP027822402	OISEST/0.0/FIX/3.402	15 000 000,00
	PSW037633	OISEST/0.0/FIX/3.404	50 000 000,00
	SWP028363802	OISEST/0.0/FIX/3.413	8 000 000,00
	SWP028322902	OISEST/0.0/FIX/3.414	20 000 000,00
	SWP027839502	OISEST/0.0/FIX/3.415	25 000 000,00
	SWP028199601	OISEST/0.0/FIX/3.423	25 000 000,00
	SWP028369602	OISEST/0.0/FIX/3.426	7 000 000,00
	SWP028386302	OISEST/0.0/FIX/3.428	19 000 000,00
	SWP028163601	OISEST/0.0/FIX/3.447	7 500 000,00
	SWP028318102	OISEST/0.0/FIX/3.458	23 000 000,00
	SWP028409802	OISEST/0.0/FIX/3.460	11 000 000,00
	SWP028379302	OISEST/0.0/FIX/3.464	6 000 000,00
	SWP028410202	OISEST/0.0/FIX/3.465	12 000 000,00
	SWP028156002	OISEST/0.0/FIX/3.466	30 000 000,00
	SWP028425802	OISEST/0.0/FIX/3.470	2 500 000,00
	SWP028253401	OISEST/0.0/FIX/3.473	50 000 000,00
	SWP028435502	OISEST/0.0/FIX/3.474	10 500 000,00
	SWP028451802	OISEST/0.0/FIX/3.477	25 000 000,00
	SWP028276601	OISEST/0.0/FIX/3.482	25 000 000,00
	SWP028259301	OISEST/0.0/FIX/3.49	50 000 000,00
	SWP028244801	OISEST/0.0/FIX/3.494	25 000 000,00
	SWP028127401	OISEST/0.0/FIX/3.498	50 000 000,00
	SWP028253301	OISEST/0.0/FIX/3.503	45 000 000,00
	SWP028474602	OISEST/0.0/FIX/3.517	5 000 000,00
	SWP028474402	OISEST/0.0/FIX/3.523	10 000 000,00
	SWP028170702	OISEST/0.0/FIX/3.529	25 000 000,00
	SWP028493402	OISEST/0.0/FIX/3.532	20 000 000,00
	SWP028482002	OISEST/0.0/FIX/3.532	15 000 000,00
	SWP028140501	OISEST/0.0/FIX/3.532	25 000 000,00
	SWP028501202	OISEST/0.0/FIX/3.554	7 000 000,00
	SWP028369202	OISEST/0.0/FIX/3.556	7 000 000,00
	SWP028514902	OISEST/0.0/FIX/3.559	10 000 000,00
	SWP028540102	OISEST/0.0/FIX/3.573	223 000 000,00
	SWP028474302	OISEST/0.0/FIX/3.593	20 000 000,00
	SWP028306301	OISEST/0.0/FIX/3.598	20 000 000,00
	SWP028104201	OISEST/0.0/FIX/3.599	25 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
	SWP028435902	OISEST/0.0/FIX/3.599	50 000 000,00
	SWP028409402	OISEST/0.0/FIX/3.600	50 000 000,00
	SWP028436102	OISEST/0.0/FIX/3.602	25 000 000,00
	SWP028410102	OISEST/0.0/FIX/3.651	10 000 000,00
	SWP028477402	OISEST/0.0/FIX/3.751	50 000 000,00
Total des titres du groupe			4 169 491 008,89



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	164 382 203,77	-14 896 014,41
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	164 382 203,77	-14 896 014,41

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY I C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	145 447 305,29	-13 412 052,65
Total	145 447 305,29	-13 412 052,65

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY I-D		
Affectation		
Distribution	600 031,60	0,00
Report à nouveau de l'exercice	30,17	0,00
Capitalisation	0,00	-66 877,94
Total	600 061,77	-66 877,94
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 094,38193	3 384,13036
Distribution unitaire	193,91	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY I 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	116 273,09	-30 861,38
Total	116 273,09	-30 861,38

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY R 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	336 067,38	-28 513,54
Total	336 067,38	-28 513,54

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 133 828,91	-357 160,26
Total	8 133 828,91	-357 160,26

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY RE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 586 259,46	-976 426,14
Total	9 586 259,46	-976 426,14



5. Comptes de l'exercice

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY T C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	162 407,87	-24 122,50
Total	162 407,87	-24 122,50



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 876 924,61	-33 564 502,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-10 876 924,61	-33 564 502,61

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY I C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-9 607 049,94	-30 653 307,01
Total	-9 607 049,94	-30 653 307,01

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY I-D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-39 704,29	-152 183,10
Total	-39 704,29	-152 183,10

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY I 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 792,52	-66 742,99
Total	-7 792,52	-66 742,99



5. Comptes de l'exercice

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY R 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-22 793,52	-51 009,88
Total	-22 793,52	-51 009,88

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-541 639,86	-775 296,67
Total	-541 639,86	-775 296,67

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY RE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-647 310,27	-1 822 944,39
Total	-647 310,27	-1 822 944,39

	30/06/2023	30/06/2022
Part OSTRUM SRI MONEY T C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-11 096,81	-43 018,57
Total	-11 096,81	-43 018,57



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	9 719 930 878,00	10 253 009 324,09	9 801 157 806,45	8 931 664 817,72	10 343 028 936,67
Part OSTRUM SRI MONEY I C en EUR					
Actif net	8 821 361 999,50	9 452 202 974,25	8 942 020 039,49	8 150 108 308,97	9 135 695 724,96
Nombre de titres	706 531,05700	760 061,70158	722 276,81545	662 096,02530	729 564,06785
Valeur liquidative unitaire	12 485,45	12 436,09	12 380,32	12 309,55	12 522,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-26,62	-23,45	-30,81	-46,29	-13,16
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,63	-14,51	-20,16	-20,25	199,36
Part OSTRUM SRI MONEY I-D en EUR					
Actif net	31 432 692,11	12 570 563,41	29 599 998,00	40 515 250,41	37 686 095,38
Nombre de titres	2 588,50000	1 039,30166	2 458,27618	3 384,13036	3 094,38193
Valeur liquidative unitaire	12 143,20	12 095,20	12 040,95	11 972,13	12 178,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-25,62	-22,80	-29,96	-44,96	-12,83
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	193,91
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,57	-14,11	-19,60	-19,76	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY I 1 en EUR					
Actif net	80 828 441,63	63 319 370,42	19 570 940,98	17 811 824,21	7 336 306,57
Nombre de titres	214 029,45375	168 342,49538	52 269,50805	47 848,25304	19 374,52067
Valeur liquidative unitaire	377,651	376,134	374,423	372,256	378,657
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,53	-0,70	-0,93	-1,39	-0,40
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,22	-0,46	-0,63	-0,64	6,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY R 1 en EUR					
Actif net	22 202 499,47	17 986 956,04	15 633 055,28	13 782 322,20	21 594 129,42
Nombre de titres	183 888,65679	149 612,81256	130 660,43131	115 896,21960	178 568,47113
Valeur liquidative unitaire	120,738	120,223	119,646	118,919	120,929
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,17	-0,22	-0,29	-0,44	-0,12
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,09	-0,18	-0,23	-0,24	1,88
Part OSTRUM SRI MONEY R en EUR					
Actif net	84 704 782,78	68 659 715,21	201 101 606,30	206 509 265,27	514 899 836,77
Nombre de titres	8 498,51037	6 916,47260	20 350,62303	21 019,60381	51 526,04668
Valeur liquidative unitaire	9 967,01	9 926,98	9 881,84	9 824,60	9 993,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,77	-18,72	-24,53	-36,88	-10,51
Capitalisation unitaire sur résultat	-8,37	-12,21	-16,77	-16,99	157,85
Part OSTRUM SRI MONEY RE C en EUR					
Actif net	663 833 245,01	624 834 090,81	579 372 229,62	491 303 765,22	615 346 505,96
Nombre de titres	66 489,73761	62 847,91429	58 552,52173	49 952,04234	61 522,90014
Valeur liquidative unitaire	9 983,99	9 942,00	9 894,91	9 835,50	10 001,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,27	-18,39	-24,62	-36,49	-10,52
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,52	-14,49	-18,62	-19,54	155,81



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Part OSTRUM SRI MONEY T C en EUR					
Actif net	15 567 217,50	13 435 653,95	13 859 936,78	11 634 081,44	10 470 337,61
Nombre de titres	1 560,35607	1 352,47613	1 401,91365	1 183,96472	1 047,88304
Valeur liquidative unitaire	9 976,70	9 934,11	9 886,44	9 826,37	9 991,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,86	-18,33	-24,59	-36,33	-10,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-7,89	-15,16	-19,24	-20,37	154,98



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VONOVIA SE 0.0% 01-09-23 EMTN	EUR	15 800 000	15 678 024,00	0,15
TOTAL ALLEMAGNE			15 678 024,00	0,15
CANADA				
Bank of Nova Scotia OISEST+1.0% 20-12-23	EUR	16 700 000	16 791 522,79	0,16
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO E3R+0.75% 01-02-24	EUR	15 000 000	15 144 416,67	0,15
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO E3R+0.75% 06-09-23	EUR	25 000 000	25 102 780,56	0,24
CAN IMP BK E3R+0.47% 24-01-25	EUR	25 000 000	25 243 881,25	0,24
CAN IMP BK E3R+0.5% 09-06-25	EUR	25 000 000	25 069 484,03	0,24
CAN IMP BK E3R+0.75% 26-01-24	EUR	25 000 000	25 266 879,17	0,25
NATL BANK OF CANADA E3R+0.65% 21-04-25	EUR	25 000 000	25 264 750,00	0,25
NATL BANK OF CANADA E3R+0.75% 01-02-24	EUR	23 200 000	23 418 956,44	0,23
ROYAL BANK OF CANADA TORONTO E3R+0.75% 31-01-24	EUR	20 000 000	20 203 555,56	0,19
TOTAL CANADA			201 506 226,47	1,95
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	53 000 000	53 529 369,89	0,52
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-05-24	EUR	46 100 000	46 689 042,75	0,45
BBVA E3R+0.7% 11-07-24 EMTN	EUR	40 000 000	40 388 922,22	0,39
BBVA E3R+1.0% 09-09-23 EMTN	EUR	108 300 000	108 757 979,64	1,06
IBERDROLA FINANZAS SAU E3R+0.65% 04-12-23	EUR	25 000 000	25 178 325,00	0,24
TOTAL ESPAGNE			274 543 639,50	2,66
FRANCE				
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	10 700 000	10 777 887,98	0,10
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	19 300 000	19 382 396,53	0,19
BFCM 2.625% 03/24	EUR	27 100 000	27 022 018,64	0,26
HSBC CONTINENTAL EUROPE E3R+1.0% 26-11-23	EUR	25 000 000	25 167 690,97	0,24
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	51 200 000	51 635 541,33	0,50
SG OISEST+0.03% 05-02-24 EMTN	EUR	150 000 000	151 796 536,79	1,47
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.75% 27-07-23	EUR	20 600 000	20 747 626,47	0,20
TOTAL FRANCE			306 529 698,71	2,96
ITALIE				
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	20 000 000	20 034 967,22	0,19
TOTAL ITALIE			20 034 967,22	0,19
LUXEMBOURG				
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.02% 17-11-23	EUR	275 000 000	279 368 010,40	2,70
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.02% 18-10-23	EUR	100 000 000	101 686 079,56	0,98
SG ISSUER OISEST+0.03% 17-06-24	EUR	100 000 000	100 149 171,11	0,97
SG ISSUER OISEST+0.03% 27-02-24	EUR	250 000 000	252 589 227,43	2,44
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 18-01-25	EUR	19 000 000	19 191 657,95	0,19
TOTAL LUXEMBOURG			752 984 146,45	7,28
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	12 900 000	12 884 255,66	0,13



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DE VOLKSBANK NV E3R+0.55% 12-09-24	EUR	25 000 000	25 132 805,56	0,24
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV E3R+0.55% 19-01-24	EUR	25 000 000	24 057 584,72	0,23
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.2% 18-11-23	EUR	55 000 000	55 229 762,50	0,53
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.33% 29-11-24	EUR	16 500 000	16 561 402,00	0,16
TOTAL PAYS-BAS			133 865 810,44	1,29
ROYAUME-UNI				
HSBC BK E3R+0.4% 08-03-25 EMTN	EUR	10 000 000	10 048 140,00	0,10
TOTAL ROYAUME-UNI			10 048 140,00	0,10
SUEDE				
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB E3R+0.45% 13-06-25	EUR	12 300 000	12 332 328,84	0,12
VATTENFALL AB E3R+0.5% 18-04-24	EUR	13 700 000	13 834 619,63	0,14
VOLVO TREASURY AB AUTRE V 27-09-23	EUR	15 000 000	15 028 283,33	0,14
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 13-09-23	EUR	50 000 000	50 157 834,72	0,48
TOTAL SUEDE			91 353 066,52	0,88
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 806 543 719,31	17,46
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 806 543 719,31	17,46
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BOERSE AG 120723 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 986 124,35	0,14
DEUTSCHE BOERSE AG 240723 FIX 0.0	EUR	34 000 000	33 926 435,04	0,33
EVONIK INDUSTRIES AG 110823 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 976 298,15	0,06
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 1007	EUR	12 000 000	11 991 557,64	0,12
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 120723 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 990 955,69	0,09
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 130723 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 992 965,85	0,07
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 210723 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 978 254,08	0,11
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 240723 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 987 305,81	0,06
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA 240723 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 974 611,63	0,12
METRO AG 120723 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 483 091,66	0,17
SANTANDER CONSUMER BANK AG 011223 FIX 0.	EUR	25 000 000	24 594 903,63	0,24
SANTANDER CONSUMER BANK AG 021123 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 681 157,83	0,24
SANTANDER CONSUMER BANK AG 030124 FIX 0.0	EUR	45 000 000	44 095 472,51	0,43
SANTANDER CONSUMER BANK AG 130524 FIX 0.	EUR	25 000 000	24 112 270,59	0,23
SANTANDER CONSUMER BANK AG 260424 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 162 316,90	0,24
SAP SE 100823 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 955 789,62	0,11
TOTAL ALLEMAGNE			284 889 510,98	2,76
AUSTRALIE				
NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITED 290923 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 561 796,62	0,48
TOTAL AUSTRALIE			49 561 796,62	0,48
BELGIQUE				
COFINIMMO SA 120723 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 990 659,98	0,10
TOTAL BELGIQUE			9 990 659,98	0,10



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CANADA				
Bank of Montreal 071123 OISEST 0.4	EUR	25 000 000	25 497 283,63	0,25
ROYAL BANK OF CANADA 100823 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 908 408,46	0,25
TORONTO DOMINION BANK, THE 111223 FIX 0.	EUR	50 000 000	49 146 042,06	0,47
TORONTO DOMINION BANK, THE 140823 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 894 551,24	0,24
TOTAL CANADA			124 446 285,39	1,21
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 140324 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 298 897,83	0,24
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 150923 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 814 014,69	0,24
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 300424 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 163 948,33	0,23
BBVA ZCP 22-05-24	EUR	20 000 000	19 281 468,37	0,18
CAIXABANK SA 141223 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 557 310,55	0,24
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 120324 FIX 0.0	EUR	40 000 000	38 871 890,76	0,38
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 190723 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 962 135,21	0,24
TOTAL ESPAGNE			180 949 665,74	1,75
ETATS-UNIS				
DANAHER CORP 130723 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 993 009,71	0,06
FIDELITY NATIO 310723 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 980 383,80	0,07
TOTAL ETATS-UNIS			13 973 393,51	0,13
FRANCE				
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 130723 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 988 249,52	0,11
ALSTOM SA 220923 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 828 750,98	0,20
ALSTOM SA 240723 FIX 0.0	EUR	29 000 000	28 937 844,64	0,28
ALSTOM SA 280823 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 420 187,46	0,13
ALSTOM SA 290923 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 879 098,75	0,12
ARKEMA 120923 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 817 890,05	0,24
BEL SA 020823 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 982 170,64	0,06
BFCM (BANQUE FEDE 021023 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 396 952,00	0,49
BFCM (BANQUE FEDER 011223 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 110 006,04	0,49
BFCM (BANQUE FEDER 011223 OISEST 0.21	EUR	50 000 000	50 206 008,33	0,48
BFCM (BANQUE FEDER 050124 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	50 756 956,25	0,49
BFCM (BANQUE FEDER 090524 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 130 877,33	0,48
BFCM (BANQUE FEDER 091123 OISEST 0.19	EUR	50 000 000	50 526 964,06	0,48
BFCM (BANQUE FEDER 100723 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	50 821 853,63	0,49
BFCM (BANQUE FEDER 200723 OISEST 0.19	EUR	50 000 000	50 770 519,38	0,50
BNP PA OISEST+0.13% 07-09-23	EUR	50 000 000	50 515 935,03	0,49
BNP PARIBAS 030723 OISEST 0.16	EUR	50 000 000	50 720 596,19	0,49
BNP PARIBAS 070224 OISEST 0.19	EUR	50 000 000	50 127 110,47	0,49
BNP PARIBAS 121023 OISEST 0.15	EUR	50 000 000	50 378 577,78	0,49
BNP PARIBAS 191223 OISEST 0.25	EUR	50 000 000	50 713 571,88	0,49
BNP PARIBAS 210823 OISEST 0.12	EUR	50 000 000	50 333 434,97	0,49
BNP PARIBAS 211123 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 345 568,31	0,49
BNP PARIBAS 220923 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 591 801,21	0,48
BOUYGUES 170723 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 993 173,64	0,05
BOUYGUES 170723 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 489 760,46	0,08



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE SA 021023 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 443 295,50	0,48
BPCE SA 030124 OISEST 0.35	EUR	50 000 000	50 802 754,04	0,49
BPCE SA 091023 OISEST 0.21	EUR	50 000 000	50 536 441,50	0,49
BPCE SA 111223 OISEST 0.22	EUR	50 000 000	50 273 924,72	0,49
BPCE SA 271123 OISEST 0.22	EUR	50 000 000	50 333 768,28	0,49
BPCE SA 311023 OISEST 0.25	EUR	50 000 000	50 677 481,00	0,49
BRED BANQUE POPULAIRE 021023 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 443 295,50	0,49
BRED BANQUE POPULAIRE 120723 OISEST 0.13	EUR	50 000 000	50 371 050,00	0,49
BRED BANQUE POPULAIRE 310723 OISEST 0.13	EUR	50 000 000	50 306 454,25	0,49
CA CON OISEST+0.25% 05-01-24	EUR	25 000 000	25 369 205,25	0,25
CA CONSUMER FINANCE 090823 OISEST 0.11	EUR	50 000 000	50 256 421,94	0,48
CAPGEMINI 090823 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 973 929,82	0,07
CAPGEMINI 170723 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 976 339,42	0,17
CARREFOUR SA 080923 FIX 0.0	EUR	33 500 000	33 268 119,64	0,32
CDC HABITAT 200923 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 919 662,47	0,09
CDC HABITAT 201023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 773 542,14	0,19
CDC HABITAT 210823 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 950 957,23	0,09
CDC HABITAT 250124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 415 996,49	0,23
CFCM - COMPAGNIE F 050124 OISEST 0.23	EUR	50 000 000	50 137 152,63	0,48
CFCM - COMPAGNIE F 080124 OISEST 0.23	EUR	50 000 000	50 127 109,03	0,48
CFCM - COMPAGNIE F 131223 OISEST 0.19	EUR	50 000 000	50 036 617,83	0,48
CFCM - COMPAGNIE F 241023 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 466 982,13	0,48
CFCM - COMPAGNIE F 270923 OISEST 0.15	EUR	50 000 000	50 447 268,75	0,49
CFCM - COMPAGNIE F 290124 OISEST 0.23	EUR	50 000 000	50 027 451,17	0,48
CICOBAIL 110823 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 988 730,54	0,03
COFACE ZCP 23-10-23	EUR	9 000 000	8 893 328,28	0,09
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 040923 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 946 812,97	0,07
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 190723 FIX 0	EUR	8 000 000	7 987 021,98	0,08
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 280823 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 976 561,53	0,04
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 300823 FIX 0	EUR	2 000 000	1 987 839,61	0,02
CREDIT AGRICOLE SA 020823 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 816 062,50	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 030723 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 803 245,83	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 061223 OISEST 0.21	EUR	50 000 000	50 137 352,63	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 080324 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	50 135 336,81	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 090124 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	50 546 425,17	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 131223 OISEST 0.21	EUR	50 000 000	50 102 360,56	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 201023 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	50 709 174,83	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 210923 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	50 976 577,29	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 280624 OISEST 0.36	EUR	50 000 000	50 028 514,24	0,48
CREDIT LYONNAIS 020124 OISEST 0.25	EUR	50 000 000	50 172 813,58	0,48
CREDIT LYONNAIS 020124 OISEST 0.33	EUR	50 000 000	50 785 087,50	0,49
CREDIT LYONNAIS 100723 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 797 453,63	0,49
CREDIT LYONNAIS 131023 OISEST 0.17	EUR	50 000 000	50 375 165,50	0,49
CREDIT LYONNAIS 131123 OISEST 0.19	EUR	50 000 000	50 257 827,21	0,49



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT LYONNAIS 181023 OISEST 0.27	EUR	50 000 000	50 719 905,11	0,49
CREDIT LYONNAIS 271123 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	50 710 278,92	0,49
CRED LYONNAIS OISEST+0.29% 22-09-23	EUR	50 000 000	50 979 911,96	0,49
CRED M OISEST+0.17% 13-07-23	EUR	50 000 000	50 773 461,11	0,49
CRED M OISEST+0.2% 20-11-23	EUR	50 000 000	50 330 679,39	0,49
DANONE SA 100723 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 976 331,32	0,34
EDF ZCP 19-07-23	EUR	50 000 000	49 922 320,87	0,48
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 051223 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 590 150,16	0,24
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 121223 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 140 264,05	0,47
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 131223 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 134 524,16	0,48
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 170124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 467 172,27	0,23
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 170723 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 932 066,04	0,48
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 200723 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 917 445,70	0,48
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 201223 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 094 202,42	0,48
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 260723 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 888 138,60	0,49
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 270923 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 824 456,53	0,19
ENGIE OISEST+0.15% 14-08-23	EUR	60 000 000	60 441 544,00	0,59
ENGIE SA 030723 OISEST 0.125	EUR	50 000 000	50 406 872,28	0,49
ENGIE SA 030823 OISEST 0.155	EUR	50 000 000	50 415 263,94	0,49
ENGIE SA 240723 OISEST 0.15	EUR	20 000 000	20 184 017,40	0,19
EUROFACTOR 121223 OISEST 0.23	EUR	50 000 000	50 112 464,38	0,49
GECINA 030723 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 000 000,00	0,24
GECINA 040923 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 840 621,95	0,24
GECINA 050723 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 995 146,91	0,25
GECINA 280823 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 858 972,29	0,24
HSBC C OISEST+0.3% 29-09-23	EUR	25 000 000	25 491 015,92	0,25
KLEPIERRE 031023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 810 699,30	0,19
KLEPIERRE 080324 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 399 409,35	0,20
KLEPIERRE 120324 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 722 414,85	0,10
KLEPIERRE 180923 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 882 012,14	0,15
KLEPIERRE 260723 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 966 393,88	0,15
LA BANQUE POSTALE 070723 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 981 131,57	0,48
NATIXIS 220124 OISEST 0.24	EUR	50 000 000	50 064 428,17	0,48
NATIXIS BAIL 110823 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 988 730,54	0,03
PR FINA SA PAUL RI ZCP 28-07-23	EUR	20 000 000	19 951 479,11	0,20
SCHNEIDER ELECTRIC SE 020823 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 962 333,62	0,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE 030823 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 964 030,34	0,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE 040823 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 445 789,34	0,17
SCHNEIDER ELECTRIC SE 040923 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 874 125,24	0,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE 060723 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 995 691,99	0,15
SCHNEIDER ELECTRIC SE 200723 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 973 936,57	0,15
SCHNEIDER ELECTRIC SE 260723 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 955 853,33	0,19
SEB SA 260723 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 943 162,98	0,24
SG OISEST+0.26% 31-07-23	EUR	50 000 000	50 978 976,67	0,49



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SG OISEST+0.31% 26-10-23	EUR	50 000 000	50 957 831,25	0,50
SG OISEST+0.37% 31-01-24	EUR	50 000 000	50 737 581,00	0,49
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 130723 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 988 228,56	0,11
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 140923 FIX 0.	EUR	10 500 000	10 421 893,50	0,10
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 170723 FIX 0.	EUR	6 000 000	5 991 751,82	0,06
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 190923 FIX 0.	EUR	9 000 000	8 928 291,39	0,08
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 200723 FIX 0.	EUR	17 000 000	16 971 601,09	0,16
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 260923 FIX 0.	EUR	7 000 000	6 939 014,64	0,07
SOCIETE GENERALE SA 041223 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 111 556,04	0,48
SOCIETE GENERALE SA 050923 OISEST 0.15	EUR	100 000 000	100 861 635,44	0,98
SOCIETE GENERALE SA 151223 OISEST 0.29	EUR	50 000 000	50 765 206,25	0,50
TECHNIP EUROCASH SNC 130923 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 481 279,24	0,02
TECHNIP EUROCASH SNC 240723 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 492 722,13	0,03
THALES SA 111023 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 743 029,89	0,24
VALEO SA 050723 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 497 335,71	0,12
VALEO SA 120923 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 818 667,46	0,22
VALEO SA 220823 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 972 634,62	0,04
VEOL ENVI ZCP 24-07-23	EUR	25 000 000	24 948 632,43	0,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT 120723 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 956 088,60	0,49
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140923 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 815 665,38	0,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT 190723 FIX 0.0	EUR	24 000 000	23 962 474,76	0,23
VEOLIA ENVIRONNEMENT 201123 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 634 217,45	0,23
VEOLIA ENVIRONNEMENT 261023 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 405 386,95	0,49
WORLDLINE SA 210923 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 899 816,76	0,12
WORLDLINE SA 270723 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 481 867,44	0,07
TOTAL FRANCE			4 736 335 008,39	45,80
IRLANDE				
DXC CAPITAL FUNDING DAC 060723 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 998 763,92	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 110723 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 995 059,67	0,05
DXC CAPITAL FUNDING DAC 180723 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 993 818,24	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 190923 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 957 150,80	0,05
DXC CAPITAL FUNDING DAC 270723 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 975 222,88	0,10
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 021123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 615 516,72	0,29
TOTAL IRLANDE			58 535 532,23	0,57
ITALIE				
SNAM SPA 120723 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 937 344,88	0,68
SNAM SPA 170723 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 930 320,85	0,49
UNICREDIT SPA 050124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 994 980,66	0,47
UNICREDIT SPA 110923 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 895 114,40	0,14
UNICREDIT SPA 121223 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 482 671,98	0,29
UNICREDIT SPA 131023 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 476 693,26	0,48
UNICREDIT SPA 181223 FIX 0.0	EUR	45 000 000	44 191 588,54	0,42
TOTAL ITALIE			306 908 714,57	2,97



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 14052	EUR	50 000 000	48 226 208,96	0,47
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 150923 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 627 016,85	0,48
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 240823 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 743 832,53	0,47
TOTAL LUXEMBOURG			147 597 058,34	1,42
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL NV 120723 FIX 0.0	EUR	17 500 000	17 484 270,72	0,17
AKZO NOBEL NV 140923 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 926 206,21	0,09
AKZO NOBEL NV 290923 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 874 724,50	0,13
COOPERATIEVE RABOBANK UA 290923 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 542 913,77	0,48
EDP FINANCE BV 070723 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 997 206,87	0,07
EDP FIN ZCP 04-07-23	EUR	48 000 000	47 995 203,28	0,46
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 290923 FIX 0.0	EUR	223 000 000	220 895 747,11	2,14
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 310723 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 979 730,40	0,07
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 030723 FIX 0.0	EUR	50 000 000	50 000 000,00	0,48
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 290823 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 713 030,70	0,48
ING BANK N.V. 161123 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 295 483,20	0,48
ING BANK N.V. 171023 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 729 111,95	0,24
KONINKLIJKE KPN NV 050723 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 998 813,17	0,06
KONINKLIJKE KPN NV 180723 FIX 0.0	EUR	36 000 000	35 946 607,31	0,35
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 100723 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 995 758,43	0,05
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 200923 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 948 755,68	0,06
STEDIN HOLDING NV 220923 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 869 440,37	0,14
TELEFONICA EUROPE BV 081123 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 661 179,51	0,24
TOTAL PAYS-BAS			640 854 183,18	6,19
PORTUGAL				
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAI 310723 FI	EUR	34 500 000	34 401 663,23	0,33
TOTAL PORTUGAL			34 401 663,23	0,33
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BANK PLC 290923 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 018 066,67	0,48
DNB BANK ASA 040823 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 924 128,74	0,24
MIZUHO BANK LTD (GB) 040723 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 995 248,23	0,49
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD, LONDON 041223 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 194 010,79	0,47
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD, LONDON 131223 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 141 346,03	0,47
RECKITT BENCKI 310723 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 985 999,65	0,05
THE TORO BANK LOND ZCP 01-08-23	EUR	25 000 000	24 927 883,84	0,24
THE TORO BANK LOND ZCP 05-12-23	EUR	25 000 000	24 590 504,24	0,24
TORONTO DOMINION BANK, THE 250324 FIX 0.	EUR	25 000 000	24 279 830,68	0,24
UBS AG LONDON 180624 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 014 383,19	0,46
UBS AG LONDON 260324 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 258 472,08	0,23
TOTAL ROYAUME-UNI			374 329 874,14	3,61
SUEDE				
ESSITY AB 260923 FIX 0.0	EUR	23 000 000	22 797 394,49	0,22
TOTAL SUEDE			22 797 394,49	0,22
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			6 985 570 740,79	67,54



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
FERROVIAL SA 091023 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 739 857,24	0,24
TOTAL ESPAGNE			24 739 857,24	0,24
IRLANDE				
DXC CAPITAL FUNDING DAC 170723 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 987 021,49	0,08
DXC CAPITAL FUNDING DAC 270923 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 904 540,32	0,10
DXC CAPITAL FUNDING DAC 280823 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 970 096,26	0,05
DXC CAPITAL FUNDING DAC 310823 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 873 541,67	0,19
GRANITESHARES FINANCIAL PLC 140823 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 944 550,08	0,12
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 081123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 595 138,51	0,29
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 161023 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 673 293,33	0,29
TOTAL IRLANDE			115 948 181,66	1,12
PAYS-BAS				
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 031123 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 397 515,56	0,07
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 050723 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 998 584,26	0,07
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 050923 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 952 132,25	0,06
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 051223 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 877 820,39	0,07
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 070723 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 998 787,96	0,03
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 200923 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 948 755,68	0,06
TOTAL PAYS-BAS			37 173 596,10	0,36
ROYAUME-UNI				
UBS AG 201023 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 721 138,42	0,24
TOTAL ROYAUME-UNI			24 721 138,42	0,24
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			202 582 773,42	1,96
TOTAL Titres de créances			7 188 153 514,21	69,50
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	1 545	180 295 833,87	1,74
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	27 098	270 001 491,22	2,61
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	2 633	270 003 644,33	2,61
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	2 601	270 037 146,51	2,62
TOTAL FRANCE			990 338 115,93	9,58
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			990 338 115,93	9,58
TOTAL Organismes de placement collectif			990 338 115,93	9,58
Titres reçus en pension				
ESPAGNE				
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.85% 30-07-35	EUR	230 900 000	196 726 800,00	1,90
TOTAL ESPAGNE			196 726 800,00	1,90
TOTAL Titres reçus en pension			196 726 800,00	1,90
Indemnités sur titres reçus en pension			450 487,98	0,01



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E3R/0.0/FIX/-0.506	EUR	15 800 000	224 119,49	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.72	EUR	25 000 000	316 996,18	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.802	EUR	25 000 000	303 598,16	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.899	EUR	6 000 000	71 190,17	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.922	EUR	25 000 000	288 257,79	0,00
OISEST/0.0/FIX/0.932	EUR	25 000 000	295 930,41	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.683	EUR	25 000 000	180 326,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.176	EUR	50 000 000	157 236,96	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.408	EUR	25 000 000	73 139,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.492	EUR	25 000 000	59 799,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.531	EUR	25 000 000	91 784,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.576	EUR	25 000 000	122 896,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.619	EUR	27 100 000	268 012,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.62	EUR	25 000 000	115 399,59	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.709	EUR	50 000 000	9 584,03	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.710	EUR	35 000 000	8 638,68	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.728	EUR	25 000 000	13 881,77	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.736	EUR	50 000 000	10 883,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.737	EUR	24 000 000	12 216,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.755	EUR	50 000 000	16 720,59	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.756	EUR	50 000 000	20 551,04	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.814	EUR	25 000 000	7 518,78	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.818	EUR	7 000 000	6 060,60	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.836	EUR	15 000 000	4 409,26	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.838	EUR	50 000 000	14 318,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.963	EUR	9 000 000	12 961,38	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.020	EUR	50 000 000	93 665,91	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.026	EUR	45 000 000	103 940,00	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.073	EUR	15 000 000	1 732,77	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	EUR	25 000 000	64 103,95	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.078	EUR	4 000 000	414,07	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.090	EUR	25 000 000	1 877,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.093	EUR	7 000 000	1 078,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.093	EUR	10 500 000	1 618,34	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.098	EUR	6 000 000	767,14	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.112	EUR	12 000 000	-2 102,13	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.115	EUR	25 000 000	1 126,66	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.118	EUR	12 000 000	1 258,32	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.148	EUR	17 000 000	1 117,47	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.161	EUR	50 000 000	-12 313,41	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.175	EUR	50 000 000	40 713,33	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.179	EUR	4 000 000	11,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.179	EUR	5 000 000	24,16	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.182	EUR	6 000 000	-21,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	EUR	20 000 000	17 229,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	EUR	25 000 000	112 583,97	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.193	EUR	50 000 000	36 563,96	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.204	EUR	50 000 000	13 904,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.205	EUR	20 000 000	12 366,39	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	EUR	50 000 000	-956,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.208	EUR	50 000 000	-2 089,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.209	EUR	25 000 000	96 317,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.213	EUR	15 000 000	4 476,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.216	EUR	4 000 000	-307,85	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.224	EUR	16 000 000	-1 119,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.225	EUR	15 000 000	820,70	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.229	EUR	17 000 000	-1 398,18	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.237	EUR	12 900 000	98 237,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.240	EUR	50 000 000	-5 542,87	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	EUR	6 000 000	351,03	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	EUR	25 000 000	19 085,30	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.251	EUR	30 000 000	1 705,95	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.253	EUR	8 000 000	480,90	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.260	EUR	20 000 000	-885,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.263	EUR	6 000 000	130,71	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	EUR	7 000 000	144,32	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	EUR	12 500 000	240,36	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	EUR	6 000 000	84,24	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.266	EUR	29 000 000	-3 504,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	EUR	20 000 000	-2 273,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.277	EUR	5 000 000	-517,24	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	EUR	5 000 000	-540,85	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	EUR	12 000 000	1 473,66	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.28	EUR	25 000 000	88 628,82	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.282	EUR	3 000 000	60,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.284	EUR	7 000 000	159,35	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.289	EUR	13 000 000	-627,81	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.290	EUR	17 500 000	-311,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	EUR	6 000 000	546,50	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	EUR	12 000 000	-606,03	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	EUR	12 000 000	328,96	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	EUR	6 000 000	166,48	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.304	EUR	13 000 000	1 484,54	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.317	EUR	46 000 000	1 384,03	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.318	EUR	10 000 000	285,04	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.320	EUR	10 000 000	270,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	EUR	24 000 000	656,10	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	EUR	25 000 000	1 062,04	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.321	EUR	17 500 000	450,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.327	EUR	7 000 000	201,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.338	EUR	30 000 000	12 492,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	EUR	9 000 000	390,41	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	EUR	25 000 000	1 084,48	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	EUR	7 500 000	242,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	EUR	25 000 000	3 330,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	EUR	50 000 000	1 649,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	EUR	5 000 000	164,90	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.354	EUR	50 000 000	46 730,00	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.355	EUR	50 000 000	14 536,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.356	EUR	50 000 000	59 411,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.359	EUR	5 000 000	400,07	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.368	EUR	7 000 000	324,79	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	EUR	4 000 000	331,42	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	EUR	13 000 000	3 815,32	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.393	EUR	13 500 000	967,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.396	EUR	5 000 000	314,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.397	EUR	25 000 000	1 535,28	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	EUR	30 000 000	21 503,80	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	EUR	15 000 000	-14 030,40	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.404	EUR	50 000 000	3 536,32	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.410	EUR	2 000 000	141,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.411	EUR	20 000 000	2 715,88	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.413	EUR	8 000 000	1 040,57	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.414	EUR	20 000 000	1 526,30	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.415	EUR	25 000 000	-22 336,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	EUR	25 000 000	15 183,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.426	EUR	7 000 000	882,04	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.428	EUR	19 000 000	86 691,38	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.447	EUR	7 500 000	2 636,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.458	EUR	23 000 000	2 932,37	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.460	EUR	11 000 000	1 679,38	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.464	EUR	6 000 000	966,39	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	EUR	6 000 000	1 002,42	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	EUR	12 000 000	1 661,55	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.466	EUR	30 000 000	6 836,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.468	EUR	10 000 000	435,90	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.468	EUR	33 500 000	4 253,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.470	EUR	2 500 000	353,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.473	EUR	50 000 000	26 745,33	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.474	EUR	10 500 000	1 555,15	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.475	EUR	10 000 000	1 468,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.477	EUR	25 000 000	3 943,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.482	EUR	25 000 000	13 801,48	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.49	EUR	50 000 000	131 775,33	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.494	EUR	25 000 000	64 396,40	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.498	EUR	50 000 000	-5 395,06	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.503	EUR	45 000 000	33 940,80	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.507	EUR	9 000 000	1 307,98	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.517	EUR	5 000 000	602,21	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.523	EUR	10 000 000	1 215,49	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.525	EUR	25 000 000	5 012,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.526	EUR	12 000 000	1 571,96	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.529	EUR	25 000 000	47 837,81	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	EUR	15 000 000	1 870,83	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	EUR	25 000 000	44 610,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	EUR	20 000 000	2 494,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.543	EUR	25 000 000	14 759,88	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.554	EUR	7 000 000	762,98	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.556	EUR	7 000 000	3 676,99	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.559	EUR	10 000 000	1 074,90	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.56	EUR	40 000 000	12 223,90	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.568	EUR	14 000 000	-84,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.573	EUR	223 000 000	-4 333,64	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.579	EUR	50 000 000	36 019,78	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.593	EUR	20 000 000	2 425,42	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.598	EUR	20 000 000	35 721,11	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.599	EUR	50 000 000	24 049,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.599	EUR	25 000 000	5 135,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.600	EUR	50 000 000	22 635,62	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	EUR	25 000 000	12 195,44	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.604	EUR	30 000 000	12 971,38	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.630	EUR	22 000 000	22 751,05	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.651	EUR	10 000 000	9 649,63	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.685	EUR	50 000 000	10 211,48	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	EUR	50 000 000	35 710,78	0,00
TOTAL Swaps de taux			4 400 287,98	0,04
TOTAL Autres instruments financiers à terme			4 400 287,98	0,04
TOTAL Instrument financier à terme			4 400 287,98	0,04
Créances			472 575,50	0,00
Dettes			-7 776 273,54	-0,07
Comptes financiers			163 719 709,30	1,58
Actif net			10 343 028 936,67	100,00



5. Comptes de l'exercice

■ Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI MONEY I-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libérateur	600 031,60	EUR	193,91	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libérateur	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libérateur	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	600 031,60	EUR	193,91	EUR



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **OSTRUM SRI MONEY**

Identifiant d'entité juridique : 969500X2SPSZRE4QB564

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables.</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</p> <p style="margin-left: 40px;"><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG en excluant 20% des émetteurs les moins bien évalués ESG (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés)
- Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
- Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour émetteurs quasi-souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)

La note ESG intègre des enjeux clés propres à chacun des trois piliers E, S et G tels que :

- Pilier Environnemental : Empreinte carbone, existence de programmes de gestion de l'eau, etc... ;
- Pilier Social : Existence de programmes de diversité, société proposant une convention collective aux salariés, etc... ;
- Pilier Gouvernance : Entreprises dont la rémunération des dirigeants intègre des critères ESG, Qualité du reporting standard ESG publié par les entreprises, etc...

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

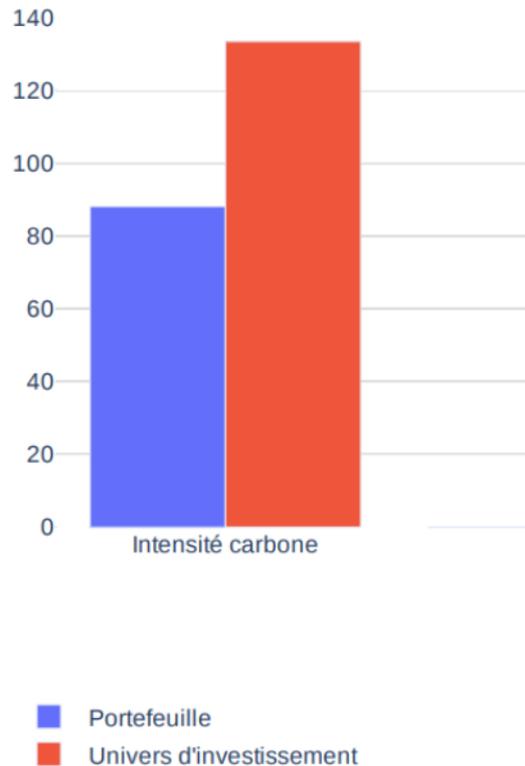
● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 juin 2023, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

- Intensité carbone du fonds : 88.07
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial : 133.32
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation du fonds : Non Applicable (car la poche Quasi-Souverains, sur laquelle cette indicateur s'applique, ne contient pas de titres au 30 juin 2023)
- Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation de l'univers d'investissement initial : Non Applicable (car la poche Quasi-Souverains, sur laquelle cette indicateur s'applique, ne contient pas de titres au 30 juin 2023)

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Non Applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non Applicable

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non Applicable



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non Applicable



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Merci de vous référer au Top15 Investissement ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/07/2022 - 30/06/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PURPLE PROTECTED TR 17-11-23	Finance - Autres services	2.70	Luxembourg
OSTRUM SRI MONEY PLUS.ICEUR	Services de conseil	2.61	France
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	OPC Monétaires	2.61	France

OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Services de conseil	2.61	France
SG ISSUER ESTRC +3 BP 27-02-24	Services de conseil	2.44	Luxembourg
ENEL FI.NV 29-09-23	Electricité - Intégrée	2.14	Pays-Bas
OSTRUM SRI CASH A1P1.ICEUR	OPC Monétaires	1.74	France
EMTN SOGEIS ESTRC +7.50 % 05-02-24	Services de conseil	1.47	Luxembourg
BANCO BILBAO VIZ TR 09-09-23	Banques commerciales Non-US	1.05	Espagne
PURPLE PROTECTED TR 18-10-23	Finance - Autres services	0.98	Luxembourg
SOC.GE.PAR. 05-09-23 ESTR+15BP (31-03-23)	Institution bancaire diversifiée	0.98	France
SG ISSUE TV 17-06-24	Services de conseil	0.97	Luxembourg
SNAM SPA 12-07-23	Gaz - Transport	0.68	Italie
ENGIE 14-08-23 ESTER+15BP (13-04-23)	Electricité - Génération	0.58	France
THERMO FISHER TR 18-11-23	Equipement de diagnostic	0.53	Etats-Unis

Le pays affiché est le pays de risque.



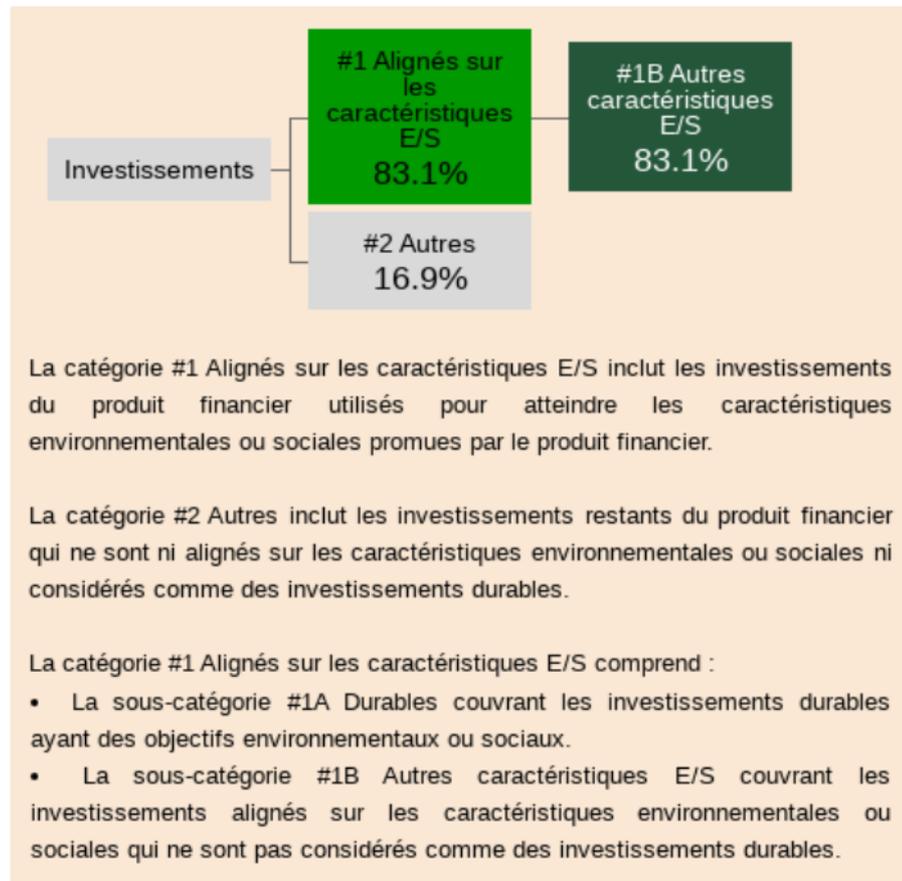
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non Applicable

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 juin 2023, le fonds a investi 83.1% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 16.9% de son actif net dans la catégorie #2. Autres



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformément aux politiques d'exclusions appliquées au fonds



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

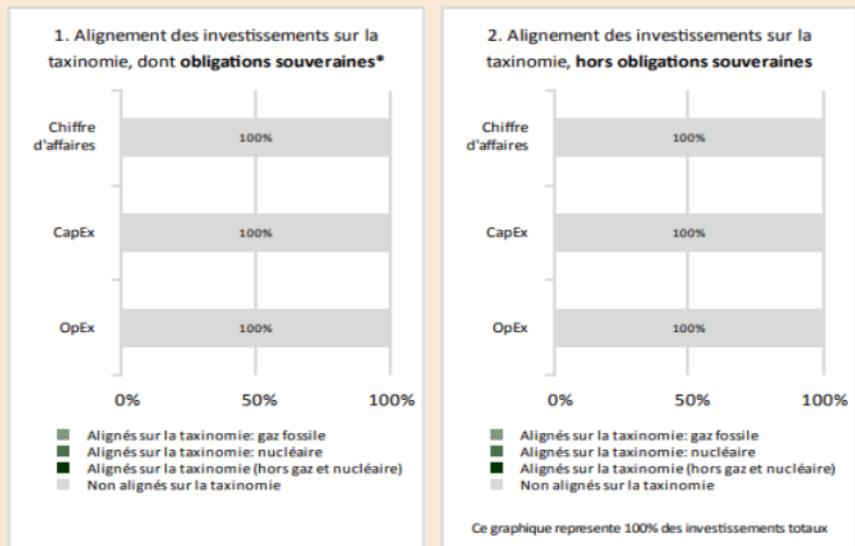
Oui

Dans le gaz

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

A la date du reporting, compte tenu des données reportées/estimées par les émetteurs, la société de gestion n'a pas identifié d'alignement taxonomie gaz et nucléaire dans le portefeuille d'investissement.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également fixée à 0 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le fonds ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : La dette souveraine (hors green), les liquidités (hors cash non investi), les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ». Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En respect avec l'application des modèles, les équipes de gestion ont systématiquement intégré des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans le process de sélection des investissements. Un suivi régulier de l'évolution des notations extra-financières des titres est réalisé afin de s'assurer qu'aucun des investissements ne contrevient avec la philosophie ESG du fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable

LOI ENERGIE CLIMAT

OSTRUM SRI MONEY

Pour l'exercice clôturant au 30/06/2023

Septembre 2023

OSTRUM SRI MONEY, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF).

La société de gestion est Natixis Investment Managers International.

Ostrum Asset Management est déléataire de la gestion financière.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	3
1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030	3
1.2. Notre méthodologie.....	3
1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur.....	4
1.4. Indice de référence E.U.	5
1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement.....	5
1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris	5
1.7. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus	6
1.8. Notre évaluation.....	6
2. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	7
2.1. Respect de la convention sur la diversité biologique	7
2.2. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.....	7
2.3. Appui sur un indicateur biodiversité.....	7
3. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES.....	8
3.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	8
3.2. Principaux risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance pris en compte et analysés	8
3.3. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	9
3.4. Plan d'action visant à réduire l'exposition du fonds aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance	9
3.5. Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance	10
3.6. Évolution des choix méthodologiques et des résultats	10
4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES	11
4.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris	11
4.2. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	11
4.3. Gestion des risques en matière de durabilité	11
5. ABÉCÉDAIRE.....	12

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

Ostrum AM s'engage sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la place financière. L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Le fonds OSTRUM SRI MONEY (« Le fonds ») est classifié Article 8 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR et est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable).

À ce jour, le fonds n'a pas d'engagement d'alignement de température conforme à l'Accord de Paris. Cependant, le fonds a pour objectif de maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

1.2. Notre méthodologie

Le fonds utilise S&P Trucost, un fournisseur de données financières et extra-financières (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour obtenir l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont classées en 3 catégories dites « scope ». L'ADEME (Agence de la transition écologique) définit les scopes 1, 2 et 3 comme suit :

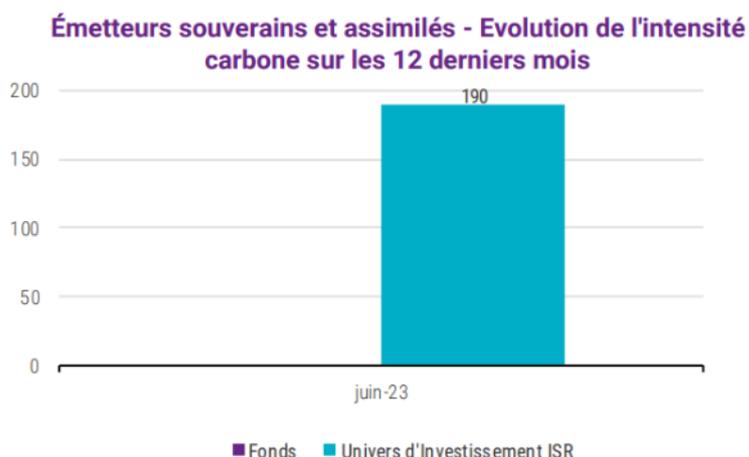
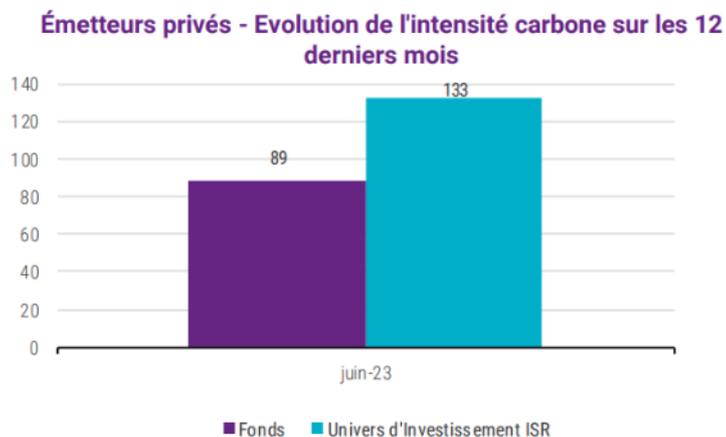
- **Scope 1** : émissions directes de chacun des secteurs d'activité
- **Scope 2** : émissions indirectes des différents secteurs liées à leur consommation d'énergie
- **Scope 3** : émissions induites par les acteurs et activités du territoire

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est calculée en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

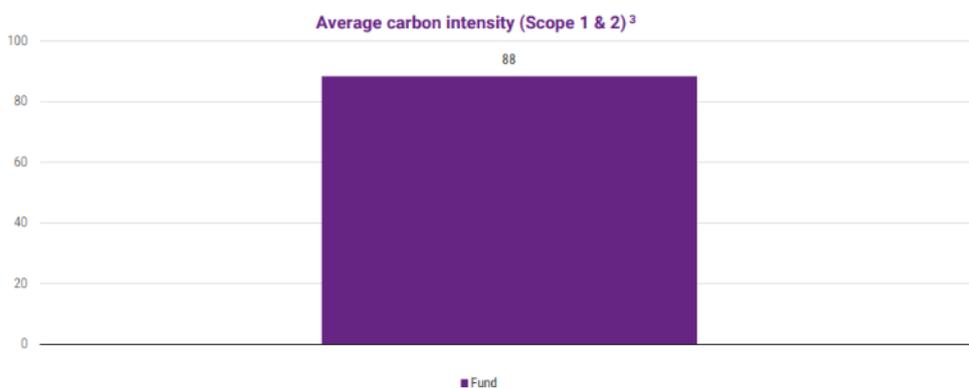
S'agissant de l'intensité carbone des souverains, Ostrum AM récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO2 émis pour 1 million de PIB.

1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur

Le fonds utilise l'intensité carbone comme indicateur climatique. Cet indicateur est présenté ci-dessous à titre indicatif : Extrait du reporting mensuel (Factsheet) au 30/06/2023 :



Carbon intensity ¹ of the credit portion of the portfolio and its index: carbon intensity, expressed in tons of CO₂ / millions of dollars in revenue. TCFD recommendation ²



Coverage rate (Fund): 98 %

The coverage rate indicates the weight of assets for which carbon intensity data is available. This coverage rate is expressed as a % of the assets in the category.

Source : OSTRUM AM

Concernant la classe des « Emetteurs Assimilés Souverains », le fonds n'affichait aucune exposition au 30 juin 2023.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble cumulé des portefeuilles d'Ostrum AM sont alignés sur un scénario 2 degrés (scope 1 et 2).

1.4. Indice de référence E.U.

Le fonds ne suit pas d'indices PAB/CTB (Indice aligné avec l'Accord de Paris et Indice de Transition Climatique).

1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement

Le fonds doit maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial. Les calculs sont réalisés sur les actifs éligibles au sens du label ISR.

Cet indicateur climatique fait l'objet d'un suivi régulier.

1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissements.

Ostrum Asset Management réalisera une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites Upstream).

- **Arrêt des achats dès 2022 sur un seuil de production relatif au non conventionnel et au controversé**

À compter de 2022, Ostrum Asset Management n'a plus réalisé de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne ces activités¹. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation – soit toute la chaîne amont dite Upstream, et de facto une partie significative de la chaîne aval dite Downstream puisque des majors pétrolières intègrent les deux). Les contraintes d'investissement sont appliquées depuis juillet 2022.

- **Politique de vote et d'engagement à la fois sur le non conventionnel / controversé et sur le conventionnel**

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire à l'Accord de Paris, et articule cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

- **Politique évolutive dans le temps**

La politique Ostrum Asset Management sera évolutive dans le temps, et donc révisable, de manière à permettre un accompagnement des entreprises vers la transition tout en maintenant un degré d'exigence élevé. Un durcissement des

¹ Seuil applicable dès lors que les entreprises visées produisent 10 millions de barils par an. En vue d'une sortie complète en 2030

seuils, des critères retenus ainsi qu'un élargissement de la chaîne de valeur concernée, pourrait se faire de manière progressive, en tenant compte également des résultats de l'engagement et de la disponibilité des données.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici :

https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/esg-rse/politique-petrole-et-gaz/PO_VF_P%C3%A9trole%20et%20Gaz_FR.pdf

Par ailleurs, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable. Nous accompagnons également nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Ainsi, Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini dès 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants en 2023 :

- 20 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 20 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/esg-rse/politiques%20sectorielles/PO_VF_Exclusion%20Charbon_FR.pdf

1.7. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus

Ostrum Asset Management poursuit le renforcement de sa stratégie climat à travers la continuité de la mise en œuvre de sa politique de sortie charbon. Après avoir mis en œuvre les contraintes de la Politique Pétrole et Gaz en 2022, elle s'attache à déployer sa campagne d'engagement en 2023.

Enfin, Ostrum AM continue à renforcer sa présence auprès des instances de places et à contribuer aux réflexions du secteur financier sur l'amélioration des pratiques ESG.

1.8. Notre évaluation

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
- <https://www.msci.com/>
- <https://www.moody's.com/>
- <https://www.sustainalytics.com/>
- <https://www.sdgindex.org/>

La limite concernant les données est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée. Les données sont mises à jour à minima une fois par an.

2. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

2.1. Respect de la convention sur la diversité biologique

En 2022, Ostrum AM a défini une stratégie biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ses éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

À l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention à travers notre évaluation des émetteurs
- Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité
- Assurer le suivi et renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité
- Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes
- Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactant

La stratégie biodiversité d'Ostrum Asset Management peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#strat%C3%A9gie-biodiversit%C3%A9>

2.2. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

À date, le fonds n'est pas en mesure de fournir une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Néanmoins, l'impact sur la biodiversité, et de manière plus générale, les facteurs extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

2.3. Appui sur un indicateur biodiversité

À date, Ostrum Asset Management calcule uniquement son impact sur la biodiversité pour l'ensemble cumulé de ses portefeuilles. Pour ce faire, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab² (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km². L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés. Concrètement, l'empreinte biodiversité d'Ostrum AM est estimée à environ -0.12 MSA.km²/m€ investi au 31 décembre 2022. Cela signifie que pour chaque million d'euro investi, 0,12km² de terres passent d'un état intact à un état perturbé. À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d'un portefeuille.

² <https://icebergdatalab.com/>

3. INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

3.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel dans ses investissements, une analyse complète est menée par secteur, couvrant ainsi l'ensemble des activités des entreprises dans lesquelles Ostrum AM a investi. Ces différentes recherches lui permettent, non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores ;
- des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les différents risques liés à la prise en compte des critères ESG identifiés par Ostrum Asset Management (risques de transition, risques physiques aigus et chroniques, risques de controverses, risques liés au changement climatique et risques liés à la biodiversité) sont repris dans le Rapport d'Investissement Responsable 2023 pour l'exercice 2022 d'Ostrum AM disponible ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec-et-risques-de-durabilit%C3%A9>

3.2. Principaux risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance pris en compte et analysés

L'identification des risques et opportunités climatiques est un enjeu majeur pour Ostrum Asset Management. Cela passe, notamment, par le travail des équipes de la Direction des Risques et de la Gestion qui intègrent de plus en plus la prise en compte de ces risques et opportunités dans leurs activités. La vision holistique des risques et opportunités climatiques vise les risques physiques et de transition, tant pour les entreprises dans lesquelles elle investit que pour elle-même. Il peut s'agir des risques de réputation, juridiques et réglementaires, opérationnels, stratégiques ou de marché.

3.3. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques. Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; sur la partie crédit, les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM.

Par ailleurs, la Direction des Risques participe aux différents comités sectoriels – Worst Offenders, charbon, armes controversées, pétrole et gaz – et contrôle en amont du comité Worst Offenders que les alertes sur les Global Norms (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (Sustainalytics) sont étudiées en comité.

La revue des listes d'exclusions est réalisée sur base périodique par plusieurs Comités (par exemple : Comité Sectoriel, Comité Worst Offenders, Comité Pétrole et Gaz Comité Charbon) et donne lieu à une mise à jour des listes d'exclusions.

3.4. Plan d'action visant à réduire l'exposition du fonds aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

La gestion de l'exposition du fonds aux risques ESG passe par :

- **Le suivi des indicateurs extra-financiers**
- **Les politiques sectorielles et d'exclusion**
- **La politique d'engagement**

Des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires, les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), les exclusions sectorielles (charbon, tabac). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Par ailleurs, Ostrum AM entend réduire l'exposition de ses portefeuilles aux risques ESG via sa politique d'engagement. Ainsi, en 2022, 242 engagements et 149 réunions et contacts ont été conduits auprès de 123 sociétés différentes sur des sujets financiers et extra-financiers.

Principales thématiques de dialogue en 2022 :



- **Participer à l'atténuation et s'adapter au changement climatique**
- **Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental**



- **Assurer l'éthique des affaires**
- **Valoriser le capital humain**
- **Renforcer les relations avec les parties prenantes**



- **Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations**
- **Améliorer la transparence des données**
- **Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données**

Source : Ostrum AM

3.5. Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Par exemple le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attirants pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

3.6. Évolution des choix méthodologiques et des résultats

En 2018, la recherche sur le crédit d'Ostrum AM a décidé d'adopter une échelle de mesure de l'intensité du risque et des opportunités des facteurs ESG sur le profil de crédit des entreprises : cette échelle de mesure propriétaire permet d'attribuer un score de matérialité ESG propre à chaque émetteur.

En 2022, nous avons franchi une étape supplémentaire en menant une approche commune d'intégration des éléments ESG pour les actions et le crédit. Avec cette approche, nous estimons non seulement les implications des éléments ESG sur le profil de crédit des entreprises, mais nous évaluons également leurs implications sur la franchise globale de ces dernières. Nous définissons la franchise comme la capacité des entreprises à maintenir leurs revenus sur le long terme, à faire face aux perturbations potentielles du secteur et/ou à faire face aux risques au fur et à mesure qu'ils se présentent.

4. DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

4.1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Les portefeuilles gérés par Ostrum AM sont alignés avec un scénario 2° (scopes 1 et 2) au 31 décembre 2022.

Ostrum AM a pour objectif de publier ses scénarios d'alignement de température conformes à l'Accord de Paris.

4.2. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Ostrum Asset Management a défini sa stratégie biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les trois objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique. Nous avons sollicité Iceberg Datalab pour le calcul de l'empreinte biodiversité. En conséquence, nous avons pour objectif de publier et suivre dans la durée pour l'ensemble de nos produits notre alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité et notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.

4.3. Gestion des risques en matière de durabilité

Afin de renforcer encore sa politique et sa gestion du risque en matière de finance durable, la direction des Risques a prévu en 2023 d'ajouter dans les reportings de contrôle extra financiers les risques physiques et de transition, des indicateurs de Taxonomie, les PAI (Principales Incidences Négatives) et l'exposition aux énergies fossiles. La production de ces reportings permettra de piloter les risques de durabilité en vue de réduire l'exposition des fonds.

Un déploiement du dispositif de contrôle renforcé des données ESG est en cours.

5. ABÉCÉDAIRE

Abréviations et acronymes utilisés dans ce rapport :

AMF	Autorité des Marchés Financiers
CTB	Climate Transition Benchmark (Indice de Transition Climatique)
ESG	(Facteurs) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
GES	Gaz à Effet de Serre
IDL	Iceberg DataLab (fournisseur de données biodiversité)
ISR (SRI)	Investissement Socialement Responsable
LEC	Loi Energie Climat
MSA	Mean Species Abundance (Abondance Moyenne des Espèces)
MSCI	Fournisseur de données extra-financières
PAB	Paris Aligned Benchmark (Indice aligné avec l'Accord de Paris)
PAI	Principal Adverse Impact (Principales Incidences Négatives)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SBTi	Science Based Targets initiative (initiative Science Based Targets)
SDG	Sustainable Development Goal (Objectifs de Développement Durable)
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
Sustainalytics	Fournisseur de données extra-financières
Trucost	Fournisseur de données extra-financières
Vigeo	Fournisseur de données extra-financières

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr>

MENTIONS LÉGALES

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Ce document est destiné à des clients professionnels ou non professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Ostrum Asset Management.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis, et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part d'Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Le fonds mentionné dans le présent document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est autorisé à la commercialisation en France, ou est autorisé par la Commission de Surveillance et de Sécurité Financière du Luxembourg (CSSF) et/ou est autorisé à la commercialisation au Luxembourg. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si le fonds est autorisé à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ce fonds.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DICI. Le DICI et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Ostrum Asset Management. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et, conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l’Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com





NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38